

**ÉTAT DE SUIVI À JOINDRE À LA DÉCLARATION DE CESSION
OU DE CESSATION DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE TRANSMISE**
(prévu au b du IV de l'article 41 du CGI)

Date de réalisation de l'opération de transmission à titre gratuit :

I. DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE TRANSMISE

Dénomination commerciale de l'entreprise transmise		n° SIRET	
Adresse			

II. DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA TRANSMISSION AYANT OPTÉ POUR LE RÉGIME PRÉVU À L'ARTICLE 41 DU CGI

Nom des bénéficiaires	Adresse	Préciser si le bénéficiaire est un exploitant	n° SIRET

III. RÉPARTITION ENTRE CHAQUE BÉNÉFICIAIRE DES DROITS SUR LES BIENS TRANSMIS

Bénéficiaires <i>(reporter les noms des bénéficiaires indiqués cadre II)</i>	Fraction de la pleine propriété ⁽¹⁾	Fraction de l'usufruit ⁽¹⁾	Fraction de la nue-propriété ⁽¹⁾
M.			

⁽¹⁾ Fraction reçue au moment de l'opération de transmission soumise à l'article 41 du CGI et exprimée en pourcentage.

IV. NATURE DES IMMOBILISATIONS TRANSMISES ET MONTANT DES PLUS-VALUES DONT L'IMPOSITION EST REPORTÉE

Nature des immobilisations transmises ⁽³⁾	Montant des plus-values en report ⁽²⁾	
	court terme	long terme
Brevets :
Autres droits incorporels :
Terrains :
Constructions :
Installations techniques, matériel et outillage industriels :
Autres immobilisations corporelles :
Participations :
Autres immobilisations financières :
TOTAL		

⁽²⁾ Il s'agit de toutes les plus-values constatées au moment de la transmission.

⁽³⁾ Si le nombre de lignes ne suffit pas, joindre un état établi selon le même modèle